



**L** La fédération des Parcs Naturels Régionaux rassemble à ce jour 53 syndicats mixtes autour d'un projet de territoire visant un développement harmonieux entre l'homme et la nature.

Parmi eux, beaucoup sont des terres d'eau comprenant marécages, marais, ruisseaux, gorges ou mêmes gouffres. Ces espaces, très souvent ruraux, attirent.

Au-delà d'une gestion environnementale indispensable à la préservation d'un patrimoine naturel remarquable, socle à tout projet de PNR, chacun développe une stratégie touristique s'adressant au voyageur curieux de découvrir le territoire qu'il parcourt tout comme à l'habitant qui souhaite mieux comprendre et s'appropriier ces espaces de nature et de traditions où il vit.

Le PNR des Landes de Gascogne s'inscrit dans cette logique avec ses particularismes. La frange littorale du territoire est très prisée en saison touristique. Certains sites comme la Dune du Pilat battent tous les records de fréquentation. Dérouter le plagiste pour l'emmener à l'intérieur des terres à la découverte de son immense pinède ou de ses rivières magiques est une tentation forte. Pour autant, le PNR a fait le choix d'un développement touristique, mais maîtrisé, basé sur l'écotourisme.

Un important travail est conduit sur la Grande Leyre pour, à la fois, la faire connaître et la respecter davantage. Sa reconnaissance comme rivière sauvage est une fierté considérable pour le territoire.

Souhaitons que vous trouviez dans cette Gazette une nouvelle inspiration appuyée sur des retours d'expériences variés, issus de collectivités qui se sont engagées dans cette voie.

Bonne lecture,

Renaud LAGRAVE

Président du PNR Landes de Gascogne.

Vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine.

*Des rivières,  
pour le plaisir  
des touristes  
et des habitants.*







## UN LABEL « SITE RIVIÈRES SAUVAGES » POUR FAIRE CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA GRANDE LEYRE.



Aujourd'hui, il n'y a plus de rivière totalement sauvage, ni en France, ni en Europe. Il en reste quelques-unes en Amérique du Sud et en Amérique du Nord, en Alaska, au Canada, en Russie, sur le continent Africain. Loin, très loin de nous. Ce qui subsiste en Europe n'est pourtant pas négligeable : des rivières hautement patrimoniales qui ont subi peu, voire aucune altération liée aux diverses activités humaines. Ces rivières ont besoin que l'on renforce leur préservation, que l'on initie des programmes de conservation pour éviter leur dégradation.

Le label « Rivières Sauvages » est un outil de valorisation au service des gestionnaires. Mis au point en coopération avec l'Afnor (organisme certificateur) et le fonds de conservation des rivières sauvages, il permet d'attirer l'attention sur la préservation d'un site remarquable, tout en mettant en « réseau » leurs gestionnaires avec ceux d'autres « rivières sauvages » en France et en Europe créant un maillage de territoires d'exception.

**C'est avant tout pour souligner la préciosité de la Grande Leyre que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, plébiscité par la majorité des parties prenantes du territoire, s'est engagé dans un processus de labellisation « Site Rivières Sauvages ».**

L'accès à la labellisation de la Grande Leyre, le 23 septembre 2017, résulte d'une évaluation du site au travers de la grille qui définit les critères d'attribution utilisés pour le label.

Les 56 km de cours d'eau semblaient posséder toutes les caractéristiques pour prétendre au label.

La LEYRE prend sa source dans le département des Landes. Elle rencontre son principal affluent, la Petite LEYRE, puis se jette dans le bassin d'Arcachon, en Gironde, après un parcours depuis sa source de 116 km. La partie amont de la LEYRE est appelée la Grande LEYRE et correspond au tronçon labellisé (depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Petite LEYRE).

La Grande Leyre chemine à travers une forêt de feuillus qui ont été laissés intacts. On la surnomme la "forêt-galerie". Elle forme une véritable voûte végétale au-dessus de l'eau. C'est le refuge des palombes mais aussi de plus d'une quarantaine d'autres espèces patrimoniales et quasi endémique. Des insectes comme le fadet des laïches aux mammifères comme la loutre, le murin à oreilles échancrées, des poissons tels le brochet Aquitain ou des oiseaux comme la grue cendrée ou encore la cistude.

**L'évaluation a néanmoins mis en évidence certains « points noirs » dégradant la notation. En ce sens, l'engagement dans le processus de la labellisation a été un levier important permettant l'amélioration de la qualité environnementale du site.**



### Des travaux ont rapidement été entrepris sur les « points noirs » identifiés :

► **Un chantier de résorption d'une ancienne décharge** visible depuis la rivière a été mis en œuvre pour récupérer les déchets accumulés dans un talus en bord de Leyre à Pissos. Le site du pont de Bern a servi de poubelle à ciel ouvert entre 1950 et 1970. Dix personnes d'une entreprise d'insertion spécialisée ont été mobilisées pendant 4 jours pour récupérer les déchets accumulés et ainsi retrouver le caractère sauvage du cours d'eau et d'éviter la pollution de l'eau. Aidés de treuils, de big bag, et même d'un traineau l'ensemble des déchets collectés a été trié dans des bennes mises à disposition par la commune. Des carcasses de voitures, dauphines, DS ont été retrouvées par les agents. Il était facile de laisser tomber les véhicules en contrebas, vers la Leyre. (Coût de 6650 € H.T)

Vidéo du chantier : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=12&v=3BUxPZKakb4](https://www.youtube.com/watch?time_continue=12&v=3BUxPZKakb4)

#### ► L'arasement du seuil de Pissos

Deuxième action « rivières sauvages » de la Grande Leyre. Le chantier a été réalisé en 3 jours avec la découpe des pieux et le déplacement des blocs depuis l'axe du courant vers les berges. Cette action a permis un bénéfice tant pour le franchissement des poissons que pour celui des canoës en créant une veine d'eau privilégiée. Désormais, plus aucun barrage ne perturbe l'écoulement sur 100 km depuis l'amont de la grande Leyre jusqu'au delta au bassin d'Arcachon.

Vidéo de l'arasement : [https://www.youtube.com/watch?v=nThY0TeND\\_Q](https://www.youtube.com/watch?v=nThY0TeND_Q)

#### ► La gestion de l'érable negundo et du catalpa en berge

Lors du diagnostic, la présence de certaines essences d'arbres à caractère invasif a motivé la mise en place une action d'écorçage pour préserver l'intégrité de la forêt galerie endémique sur le tronçon labellisé. Les 255 spécimens détectés sur les berges du DPF (domaine public fluvial) ont été annelés jusqu'au xylème sur l'ensemble de la circonférence du tronc à environ 1 mètre du sol et sur la largeur de la chaîne d'annélation. Tous les tissus vivants entre l'écorce et le bois ont été enlevés afin d'épuiser la souche et bloquer l'alimentation en sucres venant des feuilles. L'arrachage a été effectué à la main avec l'appui de l'association Adishats. Les plants ont été laissés sur place entreposés, avec les racines hors sol en haut des berges.

Le coût de cette action : 1 750 € H.T

**« Faire connaître, c'est porter à la connaissance de tous le caractère rare et précieux du site mais c'est aussi prendre le risque de l'exposer à une fréquentation accrue et ses possibles dérives. »**

**Le PNR a choisi un développement éco-touristique maîtrisé en limitant les accès aux zones sensibles et en signalant des points d'attractions privilégiés.** Il travaille à la formation des habitants et touristes par le biais d'actions d'animation mais aussi auprès des professionnels pour qu'ils fassent passer les bonnes consignes à leurs clients. Le Parc est devenu l'interlocuteur privilégié pour toute nouvelle activité touristique proposée sur la Grande Leyre, ce qui lui permet de gérer la pression sur le milieu (notamment celle des loueurs de canoës) en les dirigeant vers les sites aménagés.

L'étude d'impact touristique, préalable au label, avait caractérisée en quatre catégories le site.

Les « **sites nature** » sont les plus sensibles et à préserver au maximum quitte à en compliquer l'accès si nécessaire. Par exemple, ont déjà été conduites des actions de substitution d'accès aux véhicules au bord de l'eau par un accès piéton avec un parking plus loin.

Les « **sites techniques** » sont eux, déjà difficiles d'accès et ont peu d'intérêt pour un développement touristique. Leur accès ne sera pas développé.

Les « **sites de découverte** » ont un potentiel intéressant. Ils sont faciles d'accès et se trouvent en connexion directe avec un autre point d'intérêt touristique du territoire.

Enfin, les « **sites structurants** » qui bénéficient d'une communication renforcée par une signalétique adaptée, des plaquettes touristiques. Ils se trouvent à proximité de lieux de restauration, d'hébergement, sanitaires et commerces.

Le travail d'orientation du public vers ces deux dernières catégories permet d'orienter les flux sur des secteurs moins sensibles et offrant les commodités nécessaires à l'accueil du public gageant sur moins d'incivilités due au manque d'infrastructure. Pour boucler la chaîne des dispositifs mis en œuvre, la gendarmerie nationale a été sensibilisée au respect du site et à la caractérisation des infractions dommageables pour le milieu.

**La labellisation de la Grande Leyre s'ajoute aux programmes déjà enclenchés Natura 2000, Plan Local d'Urbanisme, Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de sport de nature.** Pour améliorer l'état du cours d'eau et conserver le label un programme d'action s'engage sur 5 ans et s'intègre dans le Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau (PPGCE).

Info sur la labellisation et le réseau sites rivières sauvages : <https://www.rivieres-sauvages.fr/>

Contact : Laurent DEGRAVE, [l.degrave@parc-landes-de-gascogne.fr](mailto:l.degrave@parc-landes-de-gascogne.fr)



## LA SÈVRE NIORTAISE, UN FLEUVE QUI PRÉPARE SON RENOUVEAU TOURISTIQUE.



Le bassin de la Sèvre Niortaise intègre dans sa partie aval le « Marais Poitevin ». L'enjeu touristique y est majeur et a motivé d'importants efforts de la part des élus et des acteurs locaux pour maintenir ce capital et le développer.

L'aménagement de cet immense marécage opéré depuis le XI<sup>e</sup> siècle a peu à peu différencié des espaces dont les plus célèbres restent la baie de l'Aiguillon, paradis des ornithologues et le marais mouillé qui propose, depuis l'apparition du tourisme sur le secteur, l'incontournable tour en « plate », cette caractéristique barque à fond plat.

La proximité du marais avec les côtes charentaise et vendéenne est un atout dont les élus locaux souhaitent profiter en développant les connexions et les propositions touristiques pour dérouter le plagiste et l'amoureux de la nature dans la cathédrale de verdure.

Ainsi, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et les collectivités locales ont développé un projet de mise en navigation touristique de la Sèvre Niortaise entre les villes de Niort et Marans.

Ce projet collectif piloté par le PNR prévoit l'installation d'équipements spécifiques (pontons, haltes-escales) et la mise en tourisme (signalétique, supports de communication) du fleuve. En parallèle l'IIBSN a entrepris la rénovation des écluses de navigation.

En cohérence avec les objectifs environnementaux et le SAGE en cours, **l'IIBSN s'emploie à entretenir ou créer les conditions favorables au développement de ces activités en agissant sur l'aménagement du réseau hydrographique.** Depuis que le Domaine Public Fluvial lui a été transféré en 2014 par l'Etat, l'Institution est responsable de son entretien et de son exploitation.

### ► D'abord maintenir la « promenade en barque »

Réelle attraction, les eaux lentes du marais sont propices à la promenade en barque mais aussi depuis les années 1990 au développement des herbiers de jussies et des lentilles d'eau. Si ces dernières ont tendance à régresser spontanément, l'IIBSN organise une gestion continue des herbiers de jussie sur le réseau principal, le réseau secondaire (rigoles et conches) et sur certains fossés du réseau tertiaire. En 2017, ce sont presque 1 400 km de rives qui ont été soulagées de la belle envahissante.

Cela fait désormais 25 ans qu'une équipe sillonne 6 mois de l'année le réseau permettant de maintenir les conditions favorables à la biodiversité mais aussi au passage des embarcations.

La vigilance est certes renforcée dans les zones touristiques mais elle est organisée de façon globale et durable pour un réel impact écologique.

C'est un budget désormais stabilisé et maîtrisé avoisinant les 250 000 € qui est investi annuellement pour les opérations d'arrachage de la végétation exotique envahissante.

### ► Vers le développement du tourisme fluvial.

Cette « reconquête » de la Sèvre Niortaise passe par une mise à niveau des équipements de la rivière : aménagements des ports de Niort et de Marans et création de haltes-escales. Un ambitieux programme de réhabilitation des écluses de Marans à Niort est en cours pour créer les conditions favorables à l'essor du tourisme fluvial. Les affluents sont aussi concernés (la jeune et la vieille Autise, Mignon) sur leur partie aval portant ainsi le linéaire concerné à 109 km.



Les premiers travaux de mise en valeur et de modernisation des écluses de navigation de la Sèvre Niortaise ont débuté en 2015 avec des travaux sur l'écluse du Marais Pin situé sur la commune de Magné (79). Ils se sont poursuivis en 2017 par les écluses de la Roussille et de la Tiffardière à Niort, du Carreau d'Or à Marans, puis de Bazoin-Sèvre en 2018. Les écluses de la Sotterie (Coulon) et de Comporté (Niort) complèteront le programme en 2019.

De manière générale ces interventions comprennent :

- la restauration des maçonneries (consolidation, remplacement de pierres de taille, réparation des perrés, jointoiment, ...),
- la rénovation des portes des écluses (peinture et dispositifs d'étanchéité),
- le remplacement des passerelles techniques,
- le remplacement ou la rénovation et modernisation des organes de manœuvre.

L'ensemble du programme de rénovation des écluses totalise 1 900 000 € TTC avec un financement apporté par l'Etat pour près de 50 % (940 000 €), le solde étant pris en charge par l'IIBSN (Départements 17, 79 et 85).

En mettant en synergie les activités nautiques, les activités de découverte à terre (visites, restauration, activités de loisirs...), ainsi que le réseau de pistes cyclables, c'est l'ensemble du Marais poitevin, de Niort à Marans en passant par Fontenay-le-Comte qui doit profiter de cette nouvelle clientèle touristique.

Contact : Gilles CHOURRÉ, [gilles.chourre@sevre-niortaise.fr](mailto:gilles.chourre@sevre-niortaise.fr)



### Un bac à chaîne a été inauguré le 30 juin 2018

**entre Vix et Saint-Jean de Liversay** créant une nouvelle liaison atypique ouverte d'avril à octobre entre la Vendée et la Charente-Maritime bien moins onéreuse qu'un pont et surtout beaucoup plus courte. Pour relier ces deux points autrefois séparés par la Sèvre, il fallait compter avec un détour de 7 km à pied ou à vélo et 15 km par la route.

Sur le tracé de la Vélo Francette, un itinéraire cyclable tracé de Caen à La Rochelle, l'enjeu de liaison entre les deux berges est fort. Il permet notamment au voyageur de trouver de nouvelles propositions d'hébergement en rive gauche. En retour, c'est l'attractivité du camping et de son petit café situé rive droite qui s'en trouve renforcée.

Cet aménagement léger, objet de curiosité attractif en soi, s'intègre parfaitement dans le paysage et permet de ré-exploiter un outil de déplacement traditionnel patrimonial du Marais Poitevin. Nécessitant un peu d'huile de coude pour tirer la chaîne, son impact sur l'environnement est minimal.

Fruit du partenariat entre la Communauté de communes Aunis Atlantique et la Communauté de communes Vendée Sèvre Autises, le projet a reçu l'appui du fonds européen LEADER. Le PNR et l'IIBSN ont également collaboré au projet technique et délivré les autorisations nécessaires.

Contact : [juliette.grinard@aunisatlantique.fr](mailto:juliette.grinard@aunisatlantique.fr)







## LA VALLÉE DE LA DORDOGNE : UN RETOUR À LA « NATURALITÉ » POUR UNE ATTRACTIVITÉ RENFORCÉE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.

### SITUATION ET CHIFFRES CLÉS DU BASSIN DE LA DORDOGNE.

La rivière Dordogne naît dans le Massif Central, sur les pentes du Puy de Sancy, et parcourt 475 km jusqu'à la façade atlantique, où elle rejoint la Garonne, au Bec d'Ambès, pour former l'estuaire de la Gironde, le plus grand estuaire de France.

Le bassin versant de la Dordogne couvre 24 500 km<sup>2</sup> et concerne trois grandes régions, onze départements, 1 500 communes, 5 300 km de cours d'eau et 1 200 000 habitants.

Encore considérée comme l'un des fleuves les plus propres d'Europe, la Dordogne est très réputée en France et à l'étranger par son histoire, son patrimoine naturel, architectural et culturel mais aussi par ses productions d'excellence. Elle génère un art de vivre unique, propice tant à la découverte, aux loisirs, qu'au ressourcement. Son patrimoine d'exception a été reconnu en différentes occasions. **Depuis 2012, le bassin de la Dordogne fait partie du réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO.** Il est la onzième réserve reconnue en France et la seule dont l'aire centrale est constituée d'une rivière. La Vézère, affluent de la Dordogne, bénéficie d'une concentration particulière de sites archéologiques et préhistoriques d'intérêt mondial dont le joyau de Lascaux, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Dordogne est également réputée par sa biodiversité. Elle abrite trente-trois espèces de poissons, dont huit espèces de poissons migrateurs, avec le saumon atlantique et les derniers spécimens de l'esturgeon européen, *Acipenser sturio*.

Destination touristique de renommée internationale, la Vallée de la Dordogne accueille chaque été un nombre très important de touristes venus notamment de l'Europe du Nord, de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

**En été, on dénombre environ 11 millions de nuitées marchandes, dont 26 % d'étrangers. Avec un chiffre d'affaires touristique global estimé à 1,6 milliards d'euros<sup>1</sup>, dont 3 millions d'euros<sup>2</sup> pour les activités nautiques, le tourisme, entre autre lié à l'eau et à son patrimoine fluvial, constitue, derrière l'agriculture, la deuxième économie dans le bassin versant.**

<sup>1</sup> - Chiffres extraits du dossier de candidature pour le Contrat de destination Vallée de la Dordogne (mars 2015).

<sup>2</sup> - Chiffres extraits de l'étude « Analyse socio-économique du tourisme et des activités de loisirs liés à l'eau dans le bassin Adour-Garonne, Etat des lieux des sports de nature liés à l'eau dans le sous-bassin de la Dordogne » (mars 2013).

### >> L'établissement public du bassin de la Dordogne EPIDOR, acteur de la valorisation patrimoniale au cœur d'un écosystème touristique.

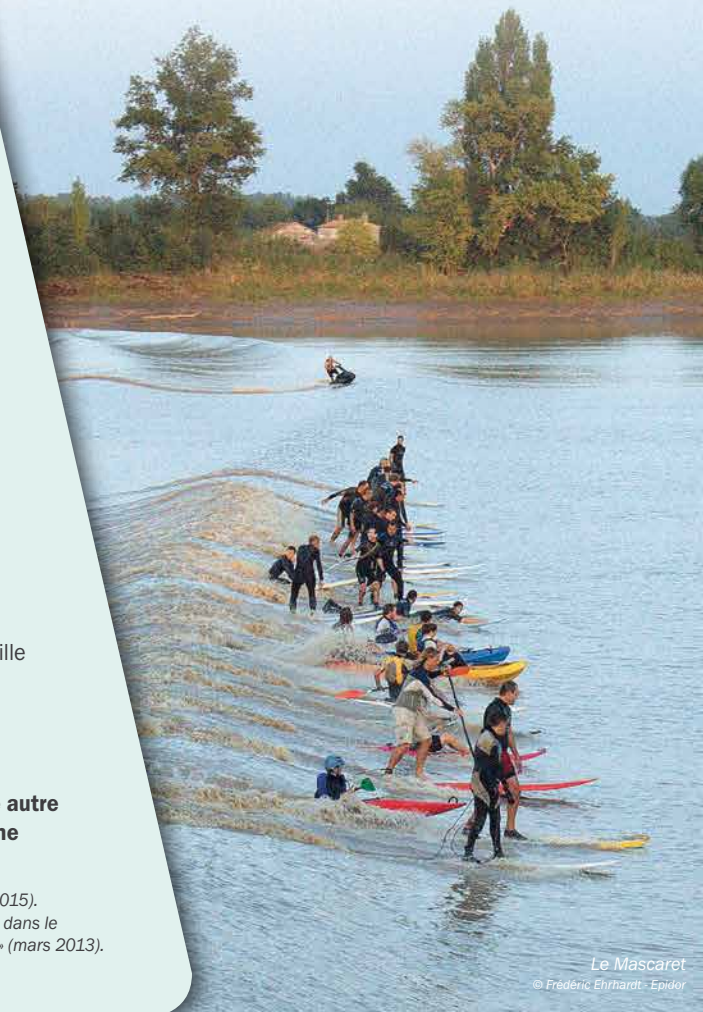
L'économie du bassin versant de la Dordogne, qui s'exprime notamment à travers les activités agricoles, touristiques et industrielles, est liée directement ou indirectement à la gestion de l'eau. Si le tourisme n'est pas une compétence reconnue des établissements de bassin, **EPIDOR s'attache à créer les conditions favorables au développement d'un projet qualitatif à l'échelle du bassin** pour lequel l'offre développée respecte les ressources naturelles, l'identité des territoires et renforce, le tissu économique et social local à travers un maintien de l'emploi et de services **destinés aux touristes quotidiens : les habitants.**

L'établissement a dû relever deux difficultés majeures : celle de sa légitimité dans le monde déjà complexe des acteurs du tourisme, et celle de faire concorder des stratégies portées par des acteurs concurrents.

**EPIDOR se positionne comme un médiateur qui cherche à fédérer les acteurs du tourisme autour d'enjeux communs** tels que

l'anticipation liée aux changements environnementaux et sociaux dont les répercussions se perçoivent sur le bassin et qui s'attache à rappeler que la construction d'une destination touristique dépasse les enjeux individuels des territoires qui la composent. **La définition d'une destination touristique ne se fait donc pas tant par un périmètre administratif que par une unité de sens perçue par les visiteurs et incarnée par une culture commune.** Partager cette vision facilite le développement d'offres de destination complémentaires et non concurrentes qui permettent d'attirer un panel de touristes plus large et d'étaler la saison touristique au-delà de la période estivale sans pour autant renier les spécificités et les caractéristiques propres de chacun.

**Depuis sa création, EPIDOR est un acteur de la promotion des richesses du bassin de la Dordogne.** Il a participé à la promotion des vins de la vallée, a édité un guide Gallimard sur son patrimoine naturel, architectural et humain ou encore initié une dynamique autour de l'itinérance douce grâce à plusieurs schémas touristiques sur la Haute Dordogne et aux Contrats de rivières Dordogne Atlantique (2008) et Haute Dordogne (2009-2012), dans leurs volets D « Développer et mettre en œuvre le territoire ».



Le Mascaret  
© Frédéric Ehrmann - Epidor

### >> Le rôle d'EPIDOR dans le secteur du tourisme s'est renforcé grâce à la signature du « Contrat de destination Vallée de la Dordogne », le 25 juin 2015.

Le Contrat de destination est un outil de développement et de coopération pensé par l'Etat pour maintenir la place de la France comme première destination touristique internationale.

Par appel à projets, 22 destinations françaises ont été identifiées pour bénéficier de ce dispositif qui vise à fédérer les acteurs publics et privés autour d'objectifs communs en matière d'ingénierie et de promotion sur les marchés internationaux. *Le Contrat de destination Vallée de la Dordogne réunit dix-huit partenaires autour d'EPIDOR, son chef de file : le Ministère des affaires étrangères et du développement international ; Atout France ; les Comités régionaux du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ; les Comités départementaux du tourisme Cantal, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot et Puy-de-Dôme ; les Offices de tourisme de Brive, Lascaux-Dordogne, Sarlat-Périgord Noir et Vallée de la Dordogne ; les aéroports de Bergerac-Dordogne Périgord et Brive-Vallée de la Dordogne et EDF.*

Au-delà du renforcement de la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne auprès du public étranger, le Contrat de destination est un outil destiné à organiser la compétence tourisme au sein des territoires. Il s'agit de donner corps et cohérence à une « destination touristique » dessinée par les flux réels des visiteurs dans les sites de visite.

**Le partenariat s'est attaché à intégrer l'esprit de la Vallée de la Dordogne, en s'appuyant sur sa « naturalité » comme étant la condition indispensable à la pérennité de l'économie du tourisme.**

L'objet est bien d'établir d'une communication touristique plurielle répartie selon les échelons administratifs, une stratégie commune et lisible. Ainsi, un discours commun est développé via un code de marque, l'animation d'outils de promotion numérique collectifs (réseaux sociaux, site internet vitrine) et des actions de promotion auprès de journalistes et influenceurs anglophones.

La plus-value de l'établissement public de bassin est de mettre en avant la pertinence géographique de la destination Vallée, la continuité de son Histoire et la complémentarité de ses atouts paysagers et culturels. Aux acteurs du tourisme de transcrire cette essence dans les offres et produits touristiques qu'ils peuvent développer (circuits de randonnée, visites guidées, séjours touristiques...).

**Autres outils, EPIDOR peut agir concrètement sur les projets touristiques en développement via sa mission de gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF),** en travaillant avec les porteurs de projet pour les aider à adapter leurs infrastructures au fonctionnement de la rivière et la préservation des milieux et espèces, **ou encore via l'animation de la reconnaissance Réserve de Biosphère UNESCO** qui nous permet de mettre en lumière des initiatives portées par des acteurs engagés en faveur du développement durable, dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le tourisme, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, mais aussi de mener des actions de renaturation morpho-écologique de la rivière Dordogne, notamment par le biais de partenariats.

Cette reconnaissance met en valeur le rapport qui existe entre les hommes et leur environnement dans un objectif de développement durable et harmonieux. Elle met au défi le territoire d'évoluer dans le temps tout en conservant ses caractéristiques identitaires, fortement liées à son patrimoine naturel et culturel.



© Carole Breton - EPIDOR

Le travail d'un établissement public de bassin comme EPIDOR en matière de tourisme relève davantage de la sensibilisation et du maintien d'une mémoire collective, que du développement commercial. Il est le gardien de la culture du territoire, de son identité intimement liée à l'eau, quand la rivière jouait un rôle de lien commercial et culturel, vecteur de biens et d'idées. Parce que le « tourisme » est consommateur du patrimoine naturel, il a pour devoir d'être un acteur de sa préservation pour assurer sa pérennité en pensant comment il participe au maintien de milieux, d'une eau de qualité ou encore d'espèces emblématiques.

Pour maintenir l'équilibre entre développement économique et préservation, qui a valu sa reconnaissance UNESCO au bassin, une partie des retombées économiques issues de l'activité touristique du territoire doit servir à financer des projets de restauration écologique.

Sites internet liés aux actions d'EPIDOR :

<https://www.eptb-dordogne.fr/> (site présentant EPIDOR et ses actions)

<https://vallee-dordogne.fr/> (portail des sites des missions d'EPIDOR)

<https://biosphere-bassin-dordogne.fr/> (site de la Réserve de Biosphère)

<https://dpf-dordogne.fr/> (site du DPF)

<https://destinationvalleedordogne.fr/> (site pro présentant ce qu'est le contrat de destination Vallée de la Dordogne)

Contacts : Roland THIELEKE, Directeur [epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr)  
Justine QUETIER, Chargée de mission [j.quetier@eptb-dordogne.fr](mailto:j.quetier@eptb-dordogne.fr)



**La renaturation d'une ancienne gravière sur la commune de Veyrignac (24) est une de nos actions phares, menée dans le cadre d'un programme de restauration écologique intitulé « Initiative Biosphère Dordogne ».**

Soutenue par EDF et l'Agence de l'Eau, cette opération avait pour objectif de reconquérir des espaces dégradés et d'améliorer la qualité écologique des milieux naturels aquatiques et alluviaux liés à la rivière. Elle a abouti à une renaturation complète d'un site industriel de concassage et d'extraction de graviers sur une superficie de 16 hectares.

**Les travaux d'aménagement réalisés entre septembre 2015 et février 2016 se sont accompagnés d'un travail d'appropriation sociale impliquant les acteurs locaux** (les industriels qui exploitaient le site, les élus locaux et la population). Dans ce cadre, un projet pédagogique visant à comprendre l'histoire patrimoniale du lieu et à effectuer des missions à caractère scientifique a été mené en 2015 avec des élèves des écoles voisines, un animateur patrimoine de la Communauté de communes du Pays de Fénelon (propriétaire du site) et une enseignante ressource.

**Le site de Veyrignac constitue, aujourd'hui, un support concret pour convaincre** et permettre aux maîtres d'ouvrages de la vallée de porter des travaux ambitieux de renaturation au profit de la reconquête du corridor fluvial de la Dordogne.

Depuis la fin des travaux, un suivi est engagé afin de comprendre la trajectoire hydrodynamique et végétale adoptée par les milieux reconstitués et démontrer le bienfondé des actions.

L'ensemble des partenaires du projet souhaitent valoriser le site et permettre l'accès au grand public dans un objectif de sensibilisation et d'appropriation. Cependant, ils s'accordent sur le fait que cette valorisation doit se faire dans le respect de l'intégrité du site, de son caractère naturel et dans un souci d'intégration paysagère

Le site de l'ancienne gravière de Veyrignac devient ainsi :

- un support de projets pédagogiques pour les écoles locales,
- un support d'activités spontanées de pleine nature,
- un support pilote pour la formation des techniciens et des élus,
- un support pilote pour engager des productions et des collaborations scientifiques,
- un catalyseur pour l'engagement de programmes de travaux ambitieux à l'échelle des 250 km de corridor alluvial de la Dordogne.





### >> Le Sentier de l'Adour : un itinéraire dédié aux déplacements doux pour valoriser le patrimoine attaché au fleuve.

Avec ses connotations paysagères, naturelles, historiques et culturelles, l'Adour est un élément incontournable modelant au fil du temps l'identité de ce territoire à la croisée des chemins.

A travers ses actions, le Syndicat du Moyen Adour Landais (SiMAL) s'engage à gérer, préserver et valoriser le fleuve ainsi que ses affluents d'Aire sur l'Adour à Dax.

Dans la complémentarité des actions de gestion des milieux aquatiques, les élus du syndicat ont souhaité s'investir dans le développement du « Sentier de l'Adour ».

Cet itinéraire de randonnée réservé exclusivement aux déplacements doux chemine le long du fleuve d'Aire sur l'Adour à Dax sur aujourd'hui 70 km et sur 130 km à l'horizon 2022. Le projet en cours de réalisation traverse 28 communes, alterne rive gauche et rive droite et permet la connexion de certains itinéraires existants comme les boucles PDIPR, des sentiers pédestres, des sentiers VTT ou encore les célèbres voies jacquaires... Une connexion avec le Sentier Gersois au niveau d'Aire sur l'Adour et de Barcelone du Gers est prévue.

Créé en étroite collaboration avec le Conseil Départemental des Landes et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que de l'Europe (LEADER), le sentier cherche à faire découvrir les spécificités de l'Adour au grand public et à valoriser le patrimoine attaché au fleuve : paysage, nature, architecture, histoire, culture.

L'objectif était de réutiliser un maximum de chemins existants, toutefois, sur certains secteurs l'ouverture mécanique et la création du cheminement a été nécessaire. Les aménagements créés sont dimensionnés pour supporter la pratique de la randonnée équestre.

**Cheminant majoritairement sur des propriétés publiques, le premier tronçon a été relativement facile à mettre en œuvre. Pour la partie restant à ouvrir, un important effort de communication est effectué auprès des propriétaires pour aboutir à un conventionnement. Pour le syndicat, ces rencontres sont aussi des leviers pour sensibiliser les propriétaires riverains des cours d'eau.** Lors de ces échanges avec les techniciens, les propriétaires en profitent généralement pour s'informer sur leurs droits et devoirs en tant que propriétaires riverain d'un cours d'eau, demander des conseils techniques ou se faire préciser des points complexes de la réglementation.

Si les négociations n'aboutissent pas ou si le terrain naturel ne le permet pas, il peut arriver que l'itinéraire s'éloigne du fleuve, cependant cela permet de découvrir ses milieux annexes qui contribuent à son fonctionnement : forêts alluviales, zones humides, zones agricoles...

La mise en œuvre de ce projet essaye de se faire en parfaite conciliation avec les usages existants, de ce fait, les usages sont pris en compte dans l'aménagement du Sentier : réflexion avec les chasseurs pour l'aménagement d'une lame temporaire signalant les

chasses collectives sur les panneaux d'information, aménagement de tranchées protégeant les tuyaux d'irrigation...

Les supports de communication présents sur le Sentier permettent de mettre en lumière les actions

menées par le syndicat en faveur des cours d'eau et des milieux aquatiques. Un focus synthétique sur la rivière est systématiquement fait sur les panneaux d'information qui jalonnent le parcours.

Ainsi, la vallée de l'Adour, le bassin versant, les passes à poissons migrateurs, les zones d'expansion des crues, les digues, les sites Natura 2000, les cours d'eau en zone urbaine ou encore les chenaies de l'Adour y sont mis à l'honneur.

Temporairement, des flyers peuvent se télécharger sur le site internet du syndicat ou se procurer dans les offices de tourisme du territoire pour permettre au randonneur d'ici ou d'ailleurs de s'orienter et mieux apprécier les spécificités du tronçon parcouru. Lorsque l'itinéraire sera aménagé dans son intégralité, un topoguide dédié au Sentier de l'Adour sera édité par le département et sera mis en vente dans les offices de tourisme du département.

### >> L'itinéraire nautique pour favoriser la pratique du Canoë-Kayak pour tous.



Le SiMAL développe également un itinéraire nautique d'Aire sur l'Adour à Mugron. Cet itinéraire est inscrit au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

L'objectif est double : faciliter la pratique des structures existantes mais aussi celle des pratiquants libres. Pour cela le syndicat identifie des parcours avec un point d'entrée et un point de sortie aménagée, une voie d'eau sécurisée et une signalétique adaptée.

Pour proposer des parcours sécurisés, le syndicat doit également prendre en compte la franchissabilité des ouvrages. De ce fait il est amené à négocier avec les propriétaires d'ouvrages l'aménagement d'un contournement de l'ouvrage. Cela se traduit généralement par une zone de débarquement en amont et une zone de rembarquement en aval.

L'aménagement des points d'entrée, de sortie ou des zones de contournement reste des aménagements relativement simples et rustiques : adoucir la berge par du retalutage, implantation de demi-rondins pour faciliter la montée et la descente des usagers, aménagement d'une rampe pour les embarcations, implantation d'une signalétique conforme à la charte de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Le SiMAL a également passé une convention avec les clubs de canoë-kayak pratiquants sur l'Adour pour que sur leurs portions respectives chacun effectue un repérage annuel des embâcles représentant un danger pour la pratique de leur activité. Au travers de cette convention, des panneaux ont été mis à disposition des clubs pour signaler temporairement la présence d'embâcles le temps que le syndicat puisse programmer une intervention pour les retirer.

Cet itinéraire nautique vient enrichir l'offre touristique sur le territoire et permettra aux curieux d'aller découvrir les petits secrets de l'Adour depuis une embarcation.

**Le développement de ces itinéraires à vocation touristiques demande un engagement fort de la part du SiMAL et des partenaires qui les soutiennent. Ils deviennent des atouts permettant de créer un climat de confiance avec les riverains et les habitants facilitant les opérations de gestion courantes sur le linéaire de l'Adour.**

Site internet : <https://www.syndicatmoyenadourlandais.com/>

Contact : Alice TASTET, sentier & nautique, [sentier.simal@gmail.com](mailto:sentier.simal@gmail.com)  
Michaël DUPUY, technicien rivière, [syndicatmoyenadour@gmail.com](mailto:syndicatmoyenadour@gmail.com)

Le Département de la Dordogne est propriétaire de quatre plans d'eau, aménagés afin d'accueillir petits et grands, mêlant loisirs et découverte de la faune et de la flore. Ce sont des lieux de détente et de loisirs identifiés et surveillés pour toute la famille accueillant habitants et touristes.

L'étang de Saint-Estèphe fait partie des plus grands (19 ha) et des plus beaux du département. Espace naturel sensible, situé dans le parc naturel Périgord-Limousin sur les communes de Saint-Estèphe et d'Augnac, il s'inscrit dans un espace rural de prairies, de boisements, d'étangs et de chaos granitiques (ensembles pittoresques du Roc Branlant et du Chapelet du Diable à proximité). Le site offre des ambiances variées dans un cadre naturel, paysager et patrimonial remarquable. Caractéristique majeure du site, l'intégration d'équipements destinés non seulement à permettre l'accueil des personnes handicapées mais aussi à leur ouvrir la possibilité de profiter des joies de la baignade, du canoë, de la promenade, de la pêche, etc. Ce site de conception innovante, labellisé « tourisme et handicap » et « handiplage », a valu au Conseil Départemental le prix 2011 des collectivités accessibles.

Des axes de développement sont en réflexion autour de l'accroissement de la proposition d'hébergement, l'accueil de stages sportifs, de séminaires...

Ce site de loisirs, qui voit sa fréquentation monter à près de 40 000 personnes sur la durée de la saison estivale, représente un poumon économique et un atout d'attractivité supplémentaire pour le Périgord Vert.

Gage de qualité d'eau, le Grand étang de Saint-Estèphe arbore aujourd'hui le Pavillon Bleu. Il a pourtant connu par le passé des taux importants de cyanobactéries (plus de 1 million de cellules par millilitre). Si ces dernières années, suite à des premières actions entreprises et une conjonction favorable, le taux de toxines a diminué, **il arrive que des efflorescences de cyanobactéries fassent toujours craindre des interdictions de baignade au cœur de l'été** (le seuil critique est 100 000 cell/ml).

D'autres recommandations ont été rapidement mises en place par le Département comme se rincer en sortie de baignade avec les douches mises en place mais c'est avant tout un programme préventif ambitieux visant à améliorer la qualité des eaux s'écoulant dans l'étang qui a été entrepris par les acteurs du territoire. L'enjeu est d'autant renforcé que quelques kilomètres à l'aval de l'étang la réserve d'eau

potable de Moulin de Pinard est toujours en usage et bénéficie également de l'action.

Une des causes de la prolifération de cyanobactéries est l'excès de phosphore acheminé par l'eau d'alimentation du plan d'eau. Le phosphore se fixe aux sédiments qui sont piégés dans l'étang. Ainsi, dès que les bonnes conditions sont réunies (température de l'eau, ensoleillement...), les cyanobactéries profitent de ce réservoir et se développent rapidement.

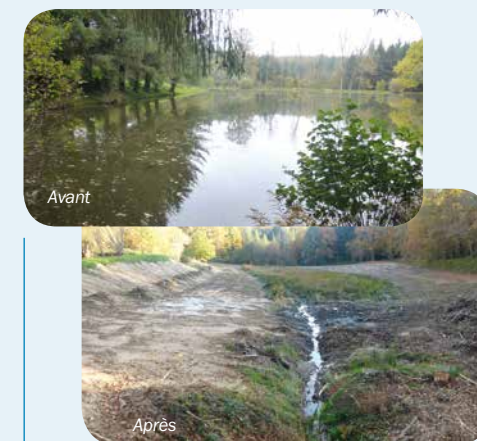
Pour réduire le risque, le Département, qui assure la gestion du site, a décidé de vidanger l'étang de Saint-Estèphe à une fréquence de 3 à 4 ans contre 10 auparavant. La vidange permet d'évacuer une partie des sédiments et réduit ainsi l'une des principales sources de développement des cyanobactéries. Pour que l'opération se déroule dans les meilleures conditions possibles, les organes de gestion de l'étang ont été complétés notamment par un bassin de décantation.

Dans cette recherche globale de qualité des eaux, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a entrepris auprès des propriétaires privés du bassin versant des actions permettant d'améliorer la qualité des eaux approvisionnant l'étang, dans le cadre du **contrat territorial du bassin versant de la Doue 2013/2017**, porté par le syndicat intercommunal des eaux de la région de Nontron.

Durant cette période, c'est l'ensemble de la tête de bassin de la Doue qui a été prise en compte.

Ainsi, **quatre plans d'eau sur les cinq que comptaient la chaîne ont été supprimés** au lieu-dit « le verger ». Appartenant à un même propriétaire, ils avaient été créés dans les années 1980 et couvraient une superficie respectivement d'amont en aval de 3700 m<sup>2</sup>, 1600 m<sup>2</sup>, 1000 m<sup>2</sup> et 3000 m<sup>2</sup>. Ils avaient un usage d'agrément paysager et de loisir et contribuaient à dégrader la ressource dès les sources de la Doue. Deux d'entre eux étaient en mauvais état et déjà à sec depuis 2 ans. Ils représentaient une charge d'entretien trop importante pour les propriétaires et les travaux de réduction d'impact à réaliser étaient jugés trop conséquents.

En tant que partenaire du contrat territorial, le Conseil Départemental a également procédé à l'effacement de cinq plans d'eau dont il a préalablement fait l'acquisition. Les travaux sont en cours d'achèvement. Il poursuit son action avec un programme d'acquisition d'autres plans d'eau, principalement en amont de l'étang de Saint Estèphe, avec pour objectif final leur



effacement. Ce travail, qui commence par une veille foncière, s'effectue en collaboration avec les notaires locaux.

En complémentarité, **l'ensemble du linéaire du cours d'eau a été protégé des descentes bovines** par l'installation de clôtures. En effet, la fréquentation du ruisseau par les troupeaux créait d'importantes coulées de boues et un risque bactériologique des eaux du à leurs déjections. Un réseau d'abreuvoirs gravitaires a été mis en place pour maintenir l'usage d'élevage nécessaire par ailleurs à la biodiversité sur le site. Une attention particulière a été apportée à la préservation de l'alimentation en eau des zones humides existantes misant sur leur rôle complémentaire d'épuration des eaux. Les abreuvoirs sont alimentés par un étang à l'amont et un système de distribution permet de répartir le volume d'eau nécessaire en fonction des besoins les seuls abreuvoirs situés sur les parcelles accueillant les animaux sans nuire à l'alimentation de la zone humide. Au total, environ 7,5 km de cours d'eau ont été clôturés et 25 points d'abreuvement (11 abreuvoirs gravitaires, 11 descentes aménagées et trois pompes à museau) ainsi que cinq ouvrages de franchissement ont été effectués.

Le PNR a été aidé financièrement dans cette action par l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté de communes Haut-Périgord pour l'ensemble de ces travaux.

De nouvelles opérations sont programmées sur les autres affluents du plan d'eau de Saint-Estèphe devant à terme encore améliorer la situation.

Contacts : Marc PICAUD, [m.pichaud@pnrpl.com](mailto:m.pichaud@pnrpl.com)  
Laurent CASANAVE, [l.casanave@dordogne.fr](mailto:l.casanave@dordogne.fr)

**Tout savoir sur la qualité des eaux de baignade :**

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>  
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/contrôle-des-eaux-de-baignades-en-nouvelle-aquitaine>







## CRÉATION D'UN MAILLAGE DE MISES À L'EAU SUR LA CREUSE.

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine a décliné sa stratégie de développement touristique autour de l'art de flâner. Dans ce cadre, elle diversifie les offres sur son territoire pour faire découvrir une des facettes peu connue de son patrimoine : la rivière Creuse. Cette rivière domaniale constitue le carrefour de 3 territoires. Elle définit, sur plus de 55 km, les limites départementales entre l'Indre-et-Loire en rive droite et l'Indre puis la Vienne en rive gauche.

L'engouement pour les activités douces et respectueuses de l'environnement n'est plus à démontrer. Les cours d'eau, dont le potentiel est parfois sous exploité, sont un atout essentiel.

Les descentes en canoë séduisent de plus en plus par la quiétude qu'elles procurent. Elles permettent aux habitants du territoire comme aux touristes de découvrir la rivière et son patrimoine avec un nouveau regard, souvent plus confidentiel.

De même, la pêche en bateau à l'aide d'embarcations légères est en pleine expansion. Elle permet aux pratiquants locaux de se réapproprier la rivière dont l'accès du bord est parfois difficile et multiplie l'offre d'un tourisme halieutique en mutation.

### >> Un potentiel sous exploité

Parallèlement à la réflexion menée par les élus de Loches Sud Touraine pour faciliter l'accès à la rivière, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire a réalisé un inventaire des mises à l'eau existantes ou potentielles sur les deux rives de la Creuse.

Il met en exergue la valorisation insuffisante et le manque d'accessibilité des parcours de pêche dont le potentiel est pourtant indéniable. En effet sur plus de 55 km, seules deux descentes aménagées existaient dans le département de la Vienne. Le constat du manque d'accès aménagés et sécurisés était également partagé par les services de secours tout comme par les pratiquants de canoës (loueurs professionnels et associations sportives).

### >> Un programme d'aménagement avec de multiples partenaires

Loches Sud Touraine a ainsi souhaité répondre à la demande croissante des pêcheurs mais aussi des utilisateurs de canoë par l'aménagement de 5 cales de mise à l'eau en rive droite de la Creuse pour un budget d'environ 120 000 € TTC (création des descentes, aménagement des zones d'accès et de stationnement des véhicules, signalétique routière). Ainsi 3 mises à l'eau ont été créées en 2016 et 2 en 2018. 4 d'entre elles ont été réalisées avec des dalles bétonnées préfabriquées et 1 a été réalisée de manière plus « rustique ».

Ce programme d'aménagement est issu du travail en commun et du financement de divers partenaires : la Région Centre-Val de Loire, via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ; le Département d'Indre-et-Loire, via le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature ; les pêcheurs via les Fédérations Nationale et Départementale, les associations locales et bien sûr la communauté de communes Loches Sud Touraine.



### >> Multiplier et valoriser les aménagements

Il est difficile de quantifier la retombée touristique de ces aménagements puisqu'il n'existe pas d'évaluation précise de la fréquentation. Toujours est-il que les pêcheurs se sont totalement appropriés ces équipements et en font la publicité. Les élus locaux et les pêcheurs souhaitent désormais développer l'offre d'hébergements labellisés « pêche ». Pour aller plus loin, un rapprochement procédé conjointement par Loches Sud Touraine et la Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire avec la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut va permettre de créer d'autres équipements sur la rive gauche de la Creuse dans le département de la Vienne. Ainsi, d'ici quelques années, la quasi-totalité du linéaire de la Creuse aval sera rendu accessible aux embarcations.

Contact : Yohann SIONNEAU,  
yohann.sionneau@lochessudtouraine.com



**CONTACT**  
Jérôme Clair  
CPIE Val de Gartempe  
CS 40005 - 86390 LATHUS  
cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr  
www.cpa-lathus.asso.fr/tmr



Le CPIE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ». Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site [www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr). Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer au CPIE Val de Gartempe : [cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr](mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr)